



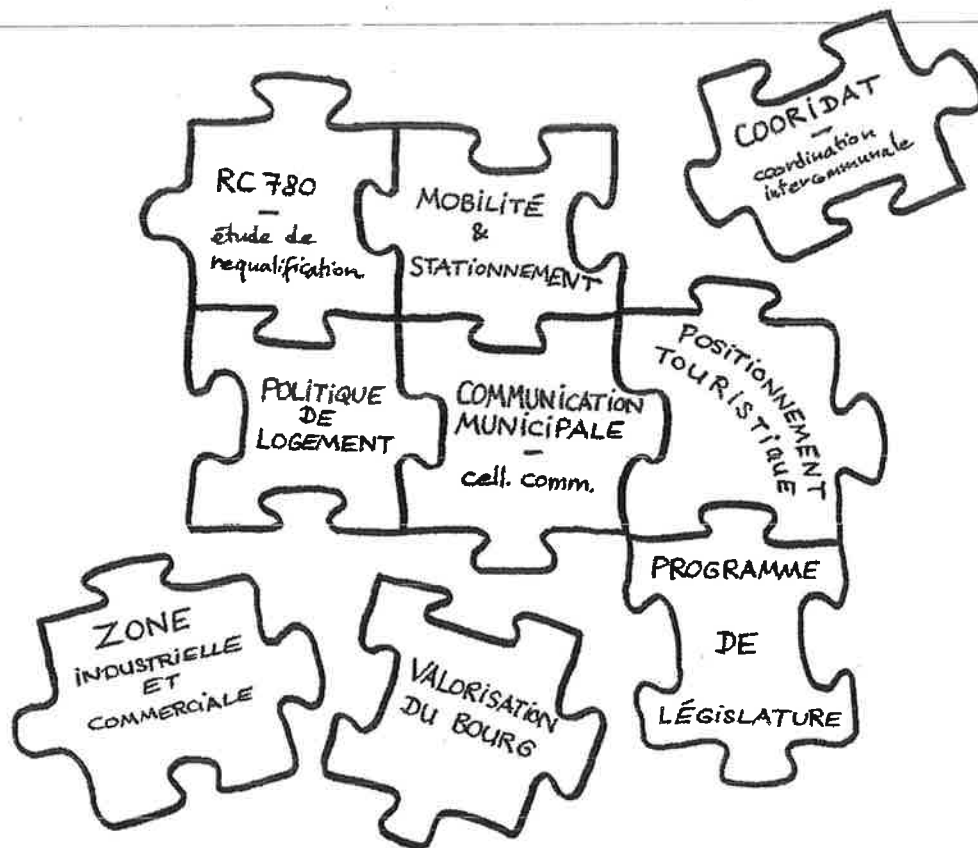
**COMMUNE DE VILLENEUVE
MUNICIPALITÉ**

COMMUNICATION N° 05/2018

AU CONSEIL COMMUNAL

Rapport de la Municipalité concernant :

Le Plan d'urbanisme 2016-2021 – Adaptation II



Objectifs

La planification en matière d'aménagement du territoire est une mission centrale des autorités politiques. Elle permet de définir les axes de développement du canton et des communes. Etant donné le grand nombre de dossiers d'urbanisme en cours, la Municipalité a estimé indispensable l'élaboration d'un outil de visualisation de la planification communale. Il s'agit du Plan d'urbanisme 2016-2021. Ce document n'a pas de valeur contraignante et reste avant tout un outil dynamique permettant d'offrir une vue d'ensemble de la planification communale. A l'instar du Plan d'investissements, le Plan d'urbanisme sera soumis à des adaptations régulières.

Une communication proactive et dynamique

Le développement et la publication d'un tel Plan d'urbanisme permet également de répondre à la volonté de la Municipalité d'améliorer la communication municipale. Le Plan d'urbanisme sera communiqué au Conseil communal, tout comme ses adaptations. Il sera aussi accessible au public. Cette façon de procéder va considérablement améliorer la compréhension globale des enjeux urbanistiques par tous les acteurs concernés et offrira un calendrier simple et concret des étapes nécessaires à l'aboutissement des différents projets.

Une planification ambitieuse

La Municipalité a prévu une planification idéale, ce qui la rend ambitieuse. En effet, de nombreux obstacles sont susceptibles de ralentir la finalisation des dossiers, tels des oppositions, recours en justice ou référendums. En outre, les projets doivent être soumis aux services du canton pour examens préalables et validations, dont les délais sont parfois aléatoires. La Municipalité estime qu'il est préférable de partir sur une planification ambitieuse, quitte à apporter des adaptations du Plan d'urbanisme par la suite. Rappelons que le Plan d'urbanisme n'est pas un document contraignant, mais un outil de compréhension.

Nouveautés

La Municipalité a intégré dans cette deuxième adaptation plusieurs nouveaux dossiers qui entrent désormais dans une planification communale :

- **Agglomération Rivelac et COORIDAT** : les informations capitales et les décisions prises dans le cadre de l'agglomération Rivelac et de la COORIDAT sont désormais intégrées dans le Plan d'urbanisme 2016-2021. A noter que l'agglomération Rivelac a l'intention d'élaborer d'ici à 2021 un Plan directeur intercommunal qui remplacera l'actuel Plan directeur communal de 2001.
- **Bâtiment des Comtes-de-Savoie** : bien que ce quartier fasse partie intégrante de la réflexion autour du PDL Gare, la Municipalité estime qu'il serait judicieux de traiter cette problématique de manière différenciée. Une orientation doit être décidée par la Municipalité en 2018.
- **PPA Pré-Neuf III** : ce projet de PPA est l'une des mesures préconisées par l'étude de requalification de la ZIC.
- **Réseau Vieille Ville – Revitalisation du bourg** : l'étude de revitalisation du bourg a fait ressortir 19 mesures permettant de contribuer à une améliorer l'attractivité et l'animation sociale, touristique et économique du bourg.
- **Plan directeur de mobilité douce** : les itinéraires de mobilité douce sont devenus un enjeu en matière de mobilité communale. La Municipalité veut élaborer une stratégie de réalisation des mesures en faveur de la mobilité douce.
- **PPA Arvel, addenda Charmotte Sud** : les Carrières d'Arvel ont proposé une modification de l'addenda Charmottes Sud réglementant l'exploitation d'une décharge de matériaux inertes.

Il faut noter que les objectifs de chacun des projets planifiés dans cette adaptation ont été rappelés en tête de colonne. Ceci pour permettre une bonne compréhension de l'orientation suivie par la Municipalité.

CONCLUSION

- à prendre acte de la communication de la Municipalité sur le Plan d'urbanisme 2016 – 2021 – Adaptation II

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 6 mars 2018 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :

Le Secrétaire :


C. Ingold




Y. Cheseaux

Annexe : Plan d'urbanisme

Délégué de la Municipalité : M. Dylan Karlen, Municipal

Villeneuve, le 6 mars 2018/DK

| | Agglo Rivelac & COORIDAT | Comtes de Savoie | PPA Pré-Neuf III | PDL Gare | RVV bourg | Plan directeur de mobilité douce | PQ Poterlaz | Révision du PGA | PQ Cure-Lac | Requalification RC 780 | PQ Carroz-Derrière II | ASPIHL Collège intercommunal | PPA Arvei, add. Charmotte sud |
|------------------|---|--|--|---|---|---|--|--|---|---|---|--|--|
| OBJECTIFS | <ul style="list-style-type: none"> Coordonner l'aménagement du territoire du périmètre en tenant compte des potentiels de développement de chaque commune Mettre sur pied une nouvelle structure de gouvernement de l'agglomération Elaborer un projet d'agglomération de 4^e génération (à valider) | <ul style="list-style-type: none"> Valoriser les bâtiments désaffectés ainsi que l'ensemble du quartier | <ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'accessibilité TIM et MD Limiter la génération de trafic Rationaliser le stationnement Valoriser les toitures, façades et espaces extérieurs Densifier et implanter des activités nouvelles | <ul style="list-style-type: none"> Densifier les centres proches des transports publics et autres services Valoriser les terrains disponibles dans le secteur Développer des installations utiles à la population Définir et réaménager les espaces publics de manière coordonnée | <ul style="list-style-type: none"> Définir des mesures permettant la revitalisation du bourg dans le cadre d'une démarche participative | <ul style="list-style-type: none"> Définir une planification de l'exécution des mesures en faveur de la MD telles que décrites dans le schéma directeur URB 8 | <ul style="list-style-type: none"> Définir l'affectation stratégique de la parcelle communale de la Poterlaz Elaborer une stratégie de mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour le Plan Général d'Affectation en adéquation avec le Plan directeur cantonal | <ul style="list-style-type: none"> Valoriser le front lac du bourg Limiter le potentiel constructible en vue d'améliorer la qualité urbanistique du quartier | <ul style="list-style-type: none"> Améliorer la performance des TP Améliorer les conditions de confort et de sécurité de la MD Adapter l'espace routier aux besoins futurs du TIM Préciser le concept paysager pour chaque séquence | <p>(Propriétaire privé)</p> <ul style="list-style-type: none"> Développer un projet de qualité (urbanistique et architecturale) Optimiser la densité d'habitations Promouvoir des logements adaptés à la cible visée | <ul style="list-style-type: none"> Répondre aux besoins des écoles en matière de locaux scolaires Optimiser l'organisation de la gestion des bâtiments scolaires par une seule entité intercommunale | <ul style="list-style-type: none"> Permettre l'exploitation d'une décharge de matériaux inertes (B) |
| 2016 | | | | ✓ Lancement des études complémentaires | | | | | | | | | |
| 2017 | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Constitution de la COORIDAT, composée des municipaux de l'aménagement du territoire ✓ Décision du COPIL agglo de maintenir la structure en vue d'élaborer un plan directeur intercommunal et éventuellement de lancer un projet d'agglo de 4^e génération | | ✓ Lancement de l'étude | ✓ Résultats de l'étude sur la revitalisation du bourg (décembre) | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Lancement de l'étude ✓ Questionnaires ✓ Atelier des propriétaires ✓ Atelier des commerçants | | ✓ Résultats de l'étude logement (décembre) | | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Orientation souhaitée par la Municipalité ✓ Séance d'information aux propriétaires concernés par le futur PQ (décembre) | | | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Adoption des statuts de l'association intercommunale ✓ Communication à la population ✓ Dépôt du préavis (statuts) | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise à l'enquête (pas d'opposition) |
| 2018 | <p>Orientation souhaitée par la Municipalité</p> <p>Commission d'urbanisme</p> <p>Validation de la Municipalité</p> <p>Dépôt du préavis pour un crédit d'étude</p> <p>Adoption par le Conseil communal</p> <p>Plan d'investissement CHF 100'000.00</p> | <p>Elaboration d'un cahier des charges</p> <p>Rencontre avec les propriétaires du secteur</p> <p>Commission d'urbanisme</p> <p>Validation de la Municipalité</p> <p>Lancement d'une étude pour l'élaboration d'un PPA</p> | <p>Résultats des études complémentaires</p> <p>Commission d'urbanisme</p> <p>Mise à jour du PDL Gare</p> <p>Communication aux participants aux ateliers</p> <p>Validation de la Municipalité</p> | <p>Elaboration d'un plan de réalisation des mesures préconisées (mesure coordonnée avec PDL gare)</p> <p>Commission d'urbanisme</p> <p>Validation de la Municipalité</p> | <p>Elaboration d'une stratégie directrice d'exécution des mesures de requalification des axes en faveur des itinéraires de mobilité douce</p> <p>Commission d'urbanisme</p> <p>Validation de la Municipalité</p> | <p>Orientation souhaitée par la Municipalité</p> <p>Dépôt du préavis pour la recherche d'un investisseur (DDP)</p> <p>Adoption par le Conseil communal</p> <p>Lancement d'une étude pour l'élaboration d'un PQ</p> <p>Rapport de l'étude : projet de PQ</p> <p>Validation de la Municipalité</p> <p>Plan d'investissement CHF 100'000.00</p> | <p>Orientation souhaitée par la Municipalité</p> <p>Dépôt du préavis (PQ)</p> | <p>Mise à jour du projet de PQ en tenant compte des amendements issus des oppositions exprimées lors de la précédente mise à l'enquête</p> <p>Séance d'information avec les propriétaires</p> <p>Mise à l'enquête publique : 30 jours</p> <p>Traitement des oppositions</p> <p>Dépôt du préavis (PQ)</p> | <p>Diagnostic du site</p> <p>Etudes de variantes</p> <p>Début de l'élaboration du PQ</p> <p>Commission d'urbanisme</p> <p>Validation de la Municipalité</p> <p>Examen préalable (canton) : 3 mois</p> <p>Présentation publique</p> <p>Mise à l'enquête publique : 30 jours</p> | <p>Adoption par le Conseil communal</p> <p>Constitution de l'association intercommunale</p> <p>Elaboration d'un DDP</p> | <p>Dépôt du préavis</p> <p>Adoption par le Conseil communal</p> <p>Approbation cantonale : 3 mois</p> <p>Entrée en vigueur et mise en œuvre</p> | | |
| 2019 | <p>Lancement d'une étude</p> <p>Rapport de l'étude</p> <p>Validation de la Municipalité</p> | <p>Examen préalable (canton) : 3 mois</p> <p>Présentation publique</p> <p>Mise à l'enquête publique : 30 jours</p> <p>Conciliation et traitement des oppositions : 8 mois</p> | <p>Examen préalable (canton) : 3 mois</p> <p>Communication à la population</p> <p>Dépôt du préavis (PDL)</p> <p>Consultation publique : 30 jours</p> <p>Adoption par le Conseil communal</p> | <p>Examen préalable (canton) : 3 mois</p> <p>Mise à l'enquête publique : 30 jours</p> <p>Conciliation et traitement des oppositions : 8 mois</p> <p>Dépôt du préavis (PQ)</p> <p>Adoption par le Conseil communal</p> | <p>Examen préalable (canton) : 3 mois</p> <p>Mise à l'enquête publique : 30 jours</p> <p>Conciliation et traitement des oppositions : 8 mois</p> <p>Dépôt du préavis (PQ)</p> <p>Adoption par le Conseil communal</p> <p>Lancement d'une étude pour la révision du PGA</p> | <p>Orientation souhaitée par la Municipalité</p> <p>Commission d'urbanisme</p> <p>Dépôt du préavis (crédit d'étude)</p> <p>Adoption par le Conseil communal</p> <p>Lancement d'une étude pour la révision du PGA</p> | <p>Adoption par le Conseil communal</p> <p>Approbation cantonale : 3 mois</p> <p>Entrée en vigueur et mise en œuvre</p> | <p>Conciliation et traitement des oppositions : 8 mois</p> <p>Dépôt du préavis (PQ)</p> <p>Adoption par le Conseil communal</p> <p>Approbation cantonale : 3 mois</p> <p>Entrée en vigueur et mise en œuvre</p> | <p>Dépôt du préavis (DDP)</p> <p>Adoption par le Conseil communal</p> <p>Signature d'un DDP avec l'association intercommunale</p> | | | | |

| | | | | | | | | | | | | |
|------|--|--|---|--|--|--|--|---|---|--|--|--|
| 2020 | | | <p>Dépôt du préavis (PPA)</p> <p>Adoption par le Conseil communal</p> <p>Approbation cantonale : 3 mois</p> <p>Entrée en vigueur et mise en œuvre</p> | <p>> PPA Lac > PPA Tour-Rouge > PPA Ss-T.-Rouge</p> <p>Procédure-type pour les PPA¹</p> <p>Orientation souhaitée par la Municipalité</p> <p>Commission d'urbanisme</p> <p>Lancement d'une étude pour l'élaboration d'un PPA</p> <p>Rapport de l'étude : projet de PPA</p> <p><u>Validation de la Municipalité</u></p> <p>Examen préalable (canton) : 3 mois</p> <p>Mise à l'enquête publique : 30 jours</p> | | | <p>Approbation cantonale : 3 mois</p> <p>Entrée en vigueur et mise en œuvre</p> | <p>Rapport de l'étude : projet de PGA</p> <p><u>Validation de la Municipalité</u></p> <p>Examen préalable (canton) : 6 mois</p> <p>Mise à l'enquête publique : 30 jours</p> | | | | |
| 2021 | | | <p>Conciliation et traitement des oppositions : 8 mois</p> <p>Dépôt du préavis (PPA)</p> <p>Adoption par le Conseil communal</p> <p>Approbation cantonale : 3 mois</p> <p>Entrée en vigueur et mise en œuvre</p> | | | | <p>Conciliation et traitement des oppositions : 8 mois</p> <p>Dépôt du préavis (PGA)</p> <p>Adoption par le Conseil communal</p> <p>Approbation cantonale : 3 mois</p> <p>Entrée en vigueur et mise en œuvre</p> <p><i>Plan d'investissement CHF 200'000.00</i></p> | | <p>Lancement d'une étude de requalification de la RC 780</p> <p>Rapport de l'étude</p> <p>Commission d'urbanisme</p> <p>Propositions d'aménagements de la RC 780</p> | | | |

NOTA BENE

Les délais mentionnés entre parenthèses sont indicatifs et très variables selon la complexité, l'importance et le taux d'acceptation du projet. Des oppositions, recours ou référendums sont susceptibles de retarder l'avancement des projets.

¹ La Municipalité déterminera une planification pour l'élaboration des trois PPA relatifs au périmètre du PDL Gare, qui sera intégrée dans une prochaine adaptation du présent plan d'urbanisme 2016-2021.